



**PROJET DE CHARTE NATIONALE
DU SOUTIEN
A LA PARENTALITEMISE EN CONCERTATION**



Préambule :

Comme l'indique l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles,

« Constitue un service de soutien à la parentalité toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseil et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents ».

Notre proposition de contribution portera sur le métier D'AM qui, comme le définit l'article cité, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants à titre principal.

En effet, ces professionnels sont amenés à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur par des actions d'écoute, d'accompagnement de la parentalité, de conseils et d'informations, mais aussi d'espaces de conciliations entre les souhaits éducatifs des parents et les propositions éducatives du cadre d'accueil.

1-Pourquoi l'assistant maternel est l'un des acteurs du soutien et de l'accompagnement de la parentalité ?

Lors de la Journée nationale du soutien à la parentalité, la stratégie nationale de soutien à la parentalité émet une idée forte : « ne pas imposer une parentalité normée », il est rappelé que les parents ont des compétences.

Dans un article, une auteure¹ explique que « La meilleure pratique professionnelle est celle qui convient à l'enfant. » : Globalement il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises pratiques professionnelles, mais il convient de trouver celle qui respecte le mieux chaque enfant de manière individuelle.

Si nous prenons le temps d'observer, d'analyser et de proposer, alors nous laissons le choix à l'enfant de nous dire ce qui lui convient le mieux pour ce qui le concerne et nous ne nous posons plus la question de savoir quelle est la meilleure pratique professionnelle car nous l'avons trouvée.

L'Ufnafaam a déjà débuté un travail de bonnes relations et travaillé sur l'engagement auprès de l'enfant et de ses parents, en partenariat avec l'Unaf sur deux chartes qui visent principalement le respect de la communication entre le professionnel de l'accueil individuel et les familles, ainsi que le respect des différences éducatives, culturelles et religieuses qui s'inscrivent comme des richesses à partager pour le bien-être de l'enfant.

¹ Laurence Rameau.

- la charte intitulée « Pour de bonnes relations entre parents et assistant maternel » <https://ufnafaam.org/wp-content/uploads/2019/01/Charte-parents-assmat-2019-1.pdf>

- la charte intitulée « Les différences culturelles et religieuses : Parlons-en » <https://ufnafaam.org/wp-content/uploads/2019/01/Charte-DIFFERENCE-CULTURELLES-RELIGIEUSES-2019-1.pdf>

Nos éléments de réponse à cette première question :

L'accueil chez une AM permet le respect des attentes éducatives des parents, de les accompagner et de valoriser la fonction parentale tout en apportant une réponse adaptée à chacun des enfants :

L'AM répond à ce respect des pratiques parentales non normées puisque son accueil individualisé de chacune des familles lui permet de dialoguer, de faire connaissance et de pouvoir proposer un accueil qui correspond aux attentes des parents.

Ce mode d'accueil permet une réponse individualisée tant sur le respect des pratiques parentales, que sur le besoin de conciliation entre leur vie professionnelle et vie familiale. En effet, la CCN permet une large possibilité de contractualisation en fonction des besoins des parents.

Ce mode d'accueil permet d'éviter des habitudes de services et des routines car chaque accueil est différent.

Pour les parents, le projet d'accueil qui constitue une base de dialogue et qui est réajusté en fonction de l'évolution de l'enfant et donc de l'évolution parallèle de leurs attentes, permet qu'ils ne se sentent pas figés dans un projet de collectivité, qui, à terme ne correspondrait plus à leurs attentes ou à leurs questionnements.

Il est à noter que le fonctionnement de ce mode d'accueil prend tout son sens dans les termes « accompagnant de la parentalité » car il offre la possibilité aux parents de ne pas se figer dans leurs certitudes qui sont bien différentes entre le moment où l'on sait que l'on va devenir parents et le moment où on le devient, et le chemin qui mène à aborder l'éducation sous un autre angle.

De plus, le fait que l'accueil soit dans un lieu « familial », il est davantage possible de s'adapter aux besoins du bébé et des parents, les parents ne sont pas obligés de « préparer leur bébé » car des solutions peuvent être envisagées, des exemples de terrains :

Plus de facilités à accompagner l'allaitement maternel car l'assistant maternel s'adapte aux besoins de chacune des familles. En effet, la professionnelle a davantage de temps à accorder à chacune des situations (allaitement à la cuillère/biberon-cuillère, allaitement au gobelet/, dispositif d'aide à l'allaitement (DAL)).

L'échange possible de matériel est un travail en toute co-éducation entre les parents et L'AM et permet parfois d'accompagner les parents et de dénouer certaines situations. Comme lors de l'accompagnement à l'étape sans couche : le pot « de chez nounou » pour le week-end « parce qu'il est mieux » que celui de la maison.

L'échange possible des pratiques, comme cette maman qui souhaite travailler avec cette AM mais dont le seul point qui peut l'inquiéter est le fait qu'elle porte son bébé en écharpe et que L'AM ne l'a jamais pratiqué. Les parents ont profité de la période d'adaptation pour expliquer à L'AM de leur bébé qui a pu mettre en pratique en étant accompagnée. C'est grâce à de telles approches que les parents peuvent prendre confiance en eux.

C'est pourquoi, L'AM est un acteur majeur du soutien et de l'accompagnement de la parentalité.

Avec cette certitude que c'est dès la grossesse qu'il faut pouvoir intervenir et sans discontinuité jusqu'à l'entrée en maternelle, et que l'accompagnement à la parentalité dépend largement des personnels de santé, mais aussi des professionnels de l'accueil. Grâce aux découvertes en neurosciences, nous savons également qu'il ne suffit pas d'être en bonne santé physique pour aller bien et qu'il faut être attaché, sécurisé et recevoir des soins contenant. L'environnement précoce a un impact sur la santé physique et psychique future.

Il est à souligner que l'accueil individuel offre aux parents la possibilité d'un interlocuteur privilégié.

En effet, les parents ont besoin, tout comme l'enfant, d'une personne référente et L'AM est présente sur l'ensemble du cheminement parental : de l'élaboration du projet d'accueil des parents dès leur première visite, en passant par l'écoute et l'accueil de leurs attentes, de leurs doutes et de leurs convictions pendant la période de familiarisation (adaptation), à l'accompagnement de leur expérience de la parentalité renvoie aux dimensions subjectives, psychiques de la parentalité

(vécu, émotions, représentations, maturation et transformations psychologiques) et de leur pratique de la parentalité (concerne les actes concrets de la vie quotidienne, les « tâches effectives objectivement observables qui incombent à chacun des parents » : soins, interactions, pratiques éducatives....).

les parents ont parfois besoin le soir, d'émettre une interrogation, une inquiétude « mon enfant ne tient pas encore assis, est ce que je dois m'inquiéter ? »

les parents expriment parfois un regret « je sais que ce n'est pas bien mais hier je devais préparer le repas et j'ai mis un dessin animé ».

les parents ont parfois besoin de partager leur réflexion éducative « le pédiatre m'a dit que je devais commencer la diversification alimentaire ! Qu'en pensez-vous ? Je ne sais pas comment faire ? Etes-vous d'accord pour préparer les repas ? ».

Les parents ont besoin parfois de pouvoir exprimer qu'ils ne vont pas bien « c'est difficile en ce moment, le matin il ne veut pas s'habiller et j'arrive en retard chez vous et au travail ».

Ces situations quotidiennes et empruntées au terrain, nous montrent que L'AM en tant que professionnel de la petite enfance et un interlocuteur privilégié de ces familles, accompagne au quotidien la parentalité, valorise les compétences parentales. Le professionnel est à l'écoute et force de propositions qui peuvent soutenir la réflexion parentale.

2- Pourquoi investir l'accueil individuel sur ce sujet ?

Si certaines AM sont formées et monitrices de portages et que d'autres présentent une expertise dans l'allaitement et ont une expertise en baby-signes. D'autres peuvent méconnaître l'importance de cette mission même si souvent elles y répondent parce qu'elles savent se placer dans la relation empathique, mais aussi parce qu'elles acquièrent de l'expérience au fil des ans.

Cette invisibilité peine à prendre conscience de l'importance de cet accompagnement. Ainsi si certaines ont d'ores et déjà établi un projet d'accueil, d'autres n'en mesurent pas encore l'utilité.

Cette mission d'accompagnement et de soutien de la parentalité n'est pas mise en lumière auprès des professionnels de l'accueil individuel pour plusieurs raisons :

le regard porté sur ces modes d'accueil individuels reste encore à être valorisé et peine à démontrer son intérêt pour l'enfant et sa famille.

le message fondé sur le fait que l'accueil individuel est adapté et correspond aux besoins individualisés des parents parce qu'il offre un interlocuteur privilégié, ce qui permet d'instaurer une relation de confiance propice au dialogue et au soutien à la parentalité, et parce que la souplesse d'accueil permet de répondre aux besoins de conciliations de vie professionnelle et privée, doit être véhiculé auprès des familles.

En l'absence d'une telle information sur le sujet dans ce domaine peut générer chez certains parents une méconnaissance des compétences et des possibilités de soutien de la part de ces professionnels.

Les AM ont besoin de visibilité, ont besoin d'être rattachés à un ensemble de professionnels partageant les mêmes compétences (besoin d'appartenance). De plus, leur profession citée dans la charte nationale du soutien à la parentalité leur permettra de pouvoir s'approprier le corpus commun de valeurs.

3- Nos propositions visant à inscrire les assistants maternels dans les 4 principes permis par cette charte :

- De renforcer la **visibilité** et la **lisibilité** de ce champ partagé de l'action publique,

Proposition : *Certaines AM ont développé des compétences et une expertise dans plusieurs domaines qui peuvent être conseillés aux parents, mais aussi contribuer à valoriser la fonction parentale dans ses pratiques (le portage, l'accompagnement de l'allaitement, la pratique de la diversification alimentaire menée par l'enfant, la motricité libre, la discipline positive et le repérage des douces violences).*

Nous proposons que les RPE et les services de PMI puissent répertorier ces compétences et expertises afin d'en informer les parents qui s'adressent à ces services pour la recherche d'un mode d'accueil.

D'offrir aux acteurs qui souhaitent s'y engager un **corpus commun de valeurs**,

Proposition : *Reconnaître L'AM comme professionnel qui accompagne et soutient la parentalité, c'est lui permettre d'apparaître dans la charte et donc de pouvoir s'approprier le corpus commun de valeurs.*

De faciliter les collaborations entre eux et de dynamiser la création ou le renforcement de réseaux,

Proposition : *La charte doit reconnaître la plus-value et le bénéfice de la pluridisciplinarité des professionnels qui soutiennent la parentalité. C'est ainsi pouvoir offrir aux parents, différentes approches. Ces professionnels peuvent être cités : AM, EJE, psychologues, psychomotriciens, assistants de services sociaux auxiliaires de puériculture, puéricultrices.*

D'informer les parents quant aux principes et garanties de qualité qu'ils sont en droit d'attendre lorsqu'ils participent à ou s'investissent dans une action de soutien à la parentalité.

Proposition : *Ecrire, dans la charte les valeurs fondamentales que les parents sont en droit d'attendre de la part des professionnels et différents services de soutien à la parentalité.*

Les valeurs fondamentales :

- La reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leur enfant ayant des compétences
- La reconnaissance de l'enfant en tant qu'une personne
- L'importance de la cohérence éducative autour de l'enfant
- Le respect de la différence et des convictions culturelles, religieuses et éducatives
- Le respect des pratiques non normées

4- Nos propositions de respect des Principes applicables aux actions de soutien à la parentalité dans l'accueil individuel :

Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions de soutien à la parentalité reposent sur le principe d'appui et de co-construction de l'accompagnement, sans jugement ni injonction

L'AM co-construit l'accompagnement sans jugement et injonction.

Comment ? Grâce à l'accompagnement des parents lors des entretiens qui précèdent l'accueil de l'enfant en accompagnant les convictions éducatives des parents qu'elle concilie dans son projet d'accueil.

S'adresser à toutes les familles quels que soient la configuration familiale, le milieu social ou les références culturelles : les interventions de soutien à la parentalité s'inscrivent dans une logique universelle

L'AM s'inscrit dans une logique universelle.

Comment ? L'accueil individuel permet de s'adapter à chacune des familles, à chacune des organisations familiales.

Les AM, dans le dispositif de formation obligatoire, sont formés aux différents types de structures familiales et à l'évolution sociologique des familles.

Accompagner les parents dans **l'ensemble du parcours éducatif et de soin**, quel que soit l'âge de l'enfant, pour son bien-être et celui de toute sa famille

L'AM accompagne les parents dans l'ensemble du parcours éducatif et de soin.

Comment ? Il a une mission d'éveil et de socialisation, une mission de surveillance de l'état de santé (notamment au sujet des vaccinations) .

Et accompagne le développement de l'enfant et donc le développement de la parentalité de la famille bien souvent jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant et parfois au-delà.

Agir tôt dans les étapes de la parentalité, du développement des enfants ou lorsqu'une difficulté apparaît, pour être plus efficace : accompagner les parents participe à une démarche de prévention.

L'AM porte un regard sur l'enfant hors de la famille qui permet parfois de confirmer, d'infirmier l'inquiétude des parents ou de repérer des difficultés.

Il reste primordial de s'intéresser à aux ressources de ces professionnels pour parfaire leurs missions.

Comment ? Comme le stipule le rapport sur les 1000 jours en page 109, « Les modes d'accueil constituent aussi de véritables observatoires du développement précoce et peuvent jouer un rôle important dans le dépistage des troubles du neurodéveloppement et l'orientation des familles vers des services adaptés. ».

Ainsi, les AM sont amenés, après observation, et collaboration avec les services de PMI et les RPE à orienter les familles. Et doivent obtenir eux même un soutien pour disposer de ressources pour parfaire leurs missions.

Leur inscription dans la charte permettra de les inclure dans les réseaux de partenariat (CAMPS, CMP, SESSAD, réseau libéral).

Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes et de coparentalité : l'accompagnement des parents est soucieux de ne pas entretenir les stéréotypes

L'AM n'entretient pas les stéréotypes de genres parce que, comme vu précédemment, il est formé des différents types de structures familiales, mais également sur les stéréotypes de genres concernant la petite enfance. L'Ufnafaam est signataire de la charte pour une représentation mixte des jouets.

Comment ? Grâce à leur formation : comme vu précédemment, il est formé des différents types de structures familiales, mais également sur les stéréotypes de genres concernant la petite enfance. L'Ufnafaam est signataire de la charte pour une représentation mixte des jouets.

Proposer des interventions diverses : les interventions de soutien à la parentalité mettent à la disposition des familles, des services, ressources et modes d'action variés, tous légitimes dès lors qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent et s'inscrivent dans une démarche d'évaluation

L'AM met à disposition des familles, des ressources et des modes d'actions variés.

Comment ? L'AM organise bien souvent des ressources à destination des parents. En effet, les projets d'accueil sont annexés de documents issus de leur formation (sur le sommeil, l'alimentation, le développement de l'enfant), mais aussi mettent à disposition des brochures - Inpes) ou orientent vers les RPE, les LAEP, les ludothèques et différents services de santé.

Les professionnels de l'accueil individuel informent également sur les ateliers parents/enfant du secteur, sur les conférences en lien avec l'enfant et la parentalité.

De plus, ces différentes propositions d'activités d'éveil font l'objet d'échanges et de transmissions avec les parents ce qui constitue pour eux un accès à des actions variées.

Garantir un socle de compétences fondamentales : l'accompagnement des parents repose sur un réseau de bénévoles et de professionnels formés.

L'AM fait partie du réseau de professionnels formés.

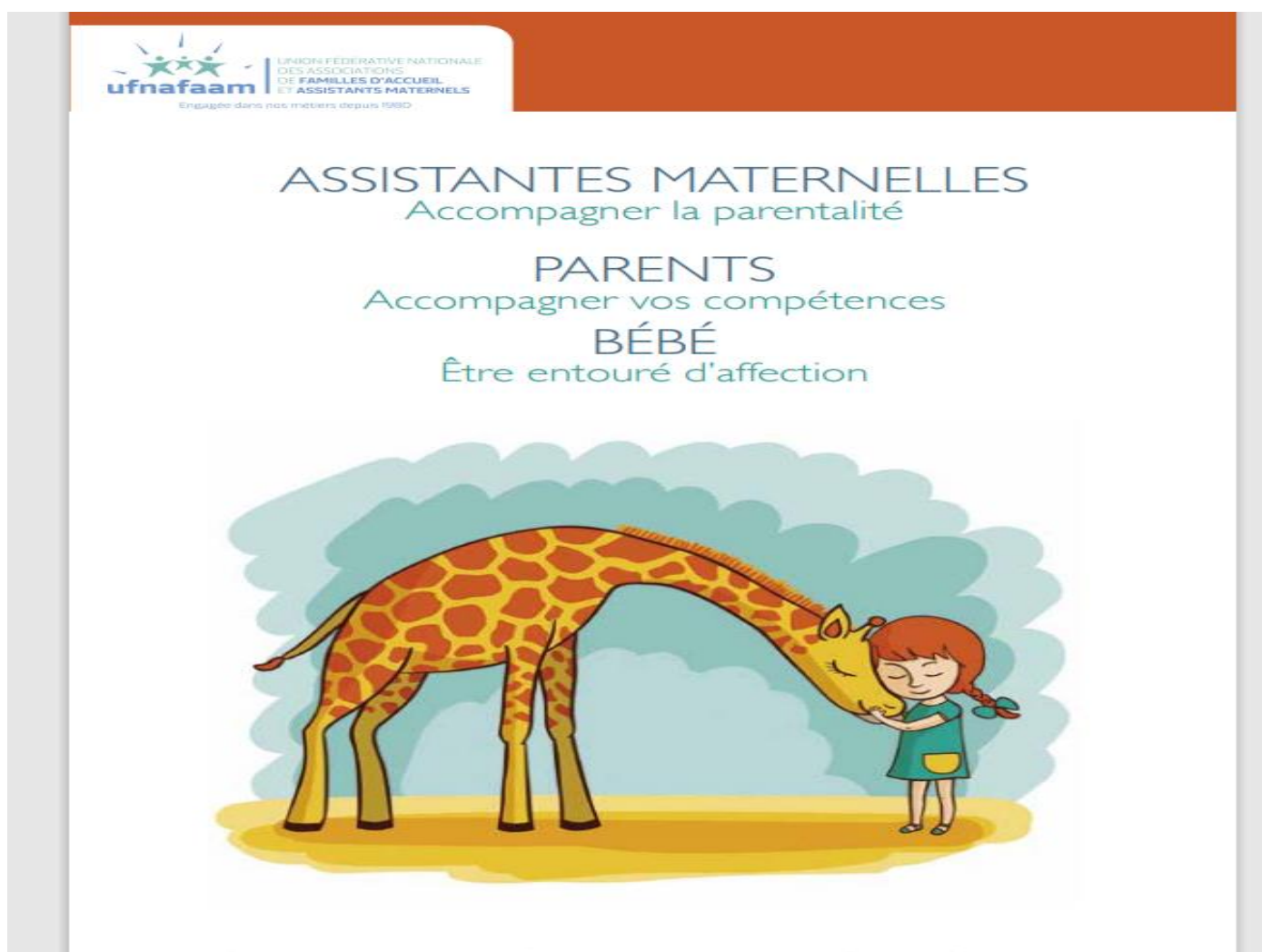
Comment ? Comme précisé la formation obligatoire associée aux actions de professionnalisation dont sont acteurs Les AM en font des professionnels formés, avec en plus l'expérience de l'accueil régulier de nouvelles familles, ce qui en fait un professionnel capable d'adaptabilité et de compréhension en fonction de chacune des histoires familiales.

De plus, L'AM bénéficie de 58h de formation annuelle et se perfectionne, ce qui renforce ses compétences d'accompagnement de la parentalité.

L'Ufnafaam propose différentes actions et interventions pour développer les compétences en soutien et accompagnement de la parentalité auprès de professionnels.

Pour l'Ufnafaam : Aurelie Haudrechy

SOUTIEN A LA PARENTALITE OUTIL





Focus sur les différentes structures familiales

L'assistant maternel accueille un enfant et sa famille. Les différentes structures familiales engendrent des différences d'organisation familiale, de modes de fonctionnement et des différences de références éducatives que le professionnel doit prendre en compte dans sa compréhension des attentes pour se positionner dans la coéducation.

Connaître les différentes structures familiales c'est permettre de pouvoir identifier l'impact des différents modèles sur sa pratique en tant qu'assistant maternel

- Une famille nucléaire est une forme de structure familiale fondée sur la notion de couple. La famille nucléaire correspond donc à une famille regroupant deux adultes mariés ou non avec ou sans enfant.
- Une famille recomposée est une famille constituée d'un couple vivant avec au moins un enfant dont un seul des conjoints est le parent.
- Une famille monoparentale est le fait pour un enfant de ne vivre au quotidien qu'avec l'un de ses deux parents, et ce pour quelle que raison que ce soit : choisie ou subie, à la suite d'un divorce, d'une séparation, de la non connaissance ou du décès d'un des conjoints.
- Une famille homoparentale est une famille dont l'enfant est issu de parents de mêmes sexes et qui est relié juridiquement à une des deux personnes ou aux deux.
- Une famille élargie est un ensemble apparenté de plusieurs personnes vivant dans le même foyer.

Les valeurs fondamentales du professionnel qui accompagne la parentalité :

- La reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leur enfant
 - La reconnaissance de l'enfant en tant qu'une personne
 - L'importance de la cohérence éducative autour de l'enfant
 - Le respect de la différence
 - Raisonner en termes de BESOINS

Préambule

Les outils d'accompagnement à la parentalité sont variés et nous proposons ici des pistes de communication positive.

L'assistant maternel accueille l'enfant avec l'objectif de maintenir la continuité des soins, des habitudes et des références entre la maison et le cadre d'accueil. Pour se faire, il accorde une place primordiale aux parents comme « premiers éducateurs de leur enfant » et reste à l'écoute de leurs souhaits éducatifs.

L'assistant maternel ne se substitue pas à la fonction parentale mais assure le relai dans le respect des convictions éducatives, culturelles et religieuses des parents. Avec la conviction que tous les parents sont compétents pour leur enfant et que ces compétences parentales ont, parfois, besoin d'être valorisées.

Ainsi que dans le respect de l'enfant « comme un individu en devenir, capable de compréhension, d'apprentissages et déjà doué de multiples compétences ».

- L'accompagnement à la parentalité, c'est quoi ?

accompagner la parentalité fait sens que dans l'objectif d'aider à la construction de l'identité de parents. A partir de qui ils sont, de leur histoire, de leurs valeurs. Il s'agit d'amener les parents à développer leurs compétences face aux éventuelles difficultés qu'ils rencontrent, face à leurs questionnements.

- La co-éducation, c'est quoi ?

L'assistant maternel accueille un enfant et sa famille. Les différentes structures familiales engendrent des différences d'organisation familiale, de modes de fonctionnement et des différences de références éducatives que le professionnel doit prendre en compte dans sa compréhension des attentes pour se positionner dans la coéducation.

Ce que nous souhaitons

Proposer des situations que vivent les familles et les assistantes maternelles dans le quotidien de l'accueil : l'autonomie de ce secteur requière une réflexivité qui peut se développer plus aisément en revenant sur les situations les plus régulières de ces modes d'accueil. Parce que le parent reste un employeur et que le professionnel est aussi son salarié.

Et parce qu'il existe une spécificité de l'accueil qui ne se retrouve pas au sein des crèches collectives : le projet d'accueil qui n'est pas figé mais adaptable aux différentes situations.

- Ces situations doivent être assimilables pour les professionnels qui se reconnaîtront
- Chaque situation sera illustrée

Ce support permet de comprendre ce qui se joue au sein de ce mode d'accueil.

Ces 10 principes constituent une référence en matière de réflexion professionnelle pour mener à bien ses missions auprès de l'enfant et sa famille, dans le respect de chacun, le respect des différences et ainsi se positionner dans une pratique bienveillante, conciliante et SOUTENANTE.



- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour le professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

10 GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE



Sommaire

- 06-07 LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION :
IMPORTANCE/PLACE DU PÈRE OU DU SECOND PARENT
- 08-09 LA PÉRIODE D'OPPOSITION EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ
- 10-11 LES BESOINS FONDAMENTAUX DU JEUNE ENFANT
- 12-13 LES VEO
- 14-15 LE SOMMEIL
- 16-17 L'ALLAITEMENT/L'ALIMENTATION LACTÉE
- 18-19 LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE
- 20-21 LA MOTRICITÉ ET LES ACQUISITIONS
- 22-23 LA PÉRIODE DU NON ET LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES
- 24-25 L'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE
- 26-27 LES ÉCRANS
- 28-29 L'ÉTAPE SANS COUCHE ET L'AUTONOMIE POUR L'ENTRÉE À L'ÉCOLE
- 30-31 ADRESSES UTILES / NOTES



Un nouvel outil de l'Ufnafaam est bientôt en préparation.

Cet outil a été subventionné par le ministère et il sera de ce fait librement téléchargeable sur internet, vous en aurez bien évidemment la priorité en tant qu'adhérent dès sa sortie

Il nous manque encore quelques pages à finaliser.

Il vous servira dans l'écriture de vos projets et pourra vous permettre de vous y appuyer pour préparer votre entretien avec les familles.